

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 24 Octobre 2013

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an Deux Mil treize, le jeudi 24 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude BONNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 16 octobre

Présents : M. Jean-Claude BONNARD, Mme Monique RAGEYS, M Jean-Marc GOUTAGNY, M Pascal DUBOEUF, M Jacques DELORME, M Sébastien GUYOT, M Didier REYMONDON, M Thomas GASSILLOUD, M Jean-Louis LHOPITAL, Mme Corinne IMBRATTA, M Bernard GOUTAGNY, Mme Annick POYARD, M Michel CÔTE, M Michel MORETTON.

Secrétaire de séance : M Bernard GOUTAGNY

Début de la séance à 20h35

Le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour ajouter une délibération concernant la rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement « les Allées du château ». Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### **• DELIBERATION : Raccordement au gaz naturel de la salle St Roch, de vestiaires du stade et de la Neylière**

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal qu'en 2009, la commune avait envisagé de raccorder la salle St Roch et les vestiaires du foot au gaz naturel afin que la gestion du système de chauffage soit plus simple et moins couteuse. Cette opération était aussi possible car la Neylière avait le même projet.

A l'époque, GRDF avait évalué le coût de raccordement au réseau à 7 576 € HT + 318.32 € HT pour le branchement. La Neylière n'était alors pas en mesure de répondre car leur projet n'était pas abouti. Aujourd'hui, La Neylière bénéficie d'un permis de construire pour réhabiliter une partie des locaux et notamment la chaufferie. Après avoir repris contact avec GRDF, il s'avère que la situation a beaucoup évolué et que le coût du raccordement au réseau a été multiplié par 6, soit 46 885,57 € HT (dont 1 178.57€ HT de frais de branchement). Cette augmentation est justifiée par GRDF par le fait que le tracé a changé, il y a environ 1 km à parcourir pour amener le gaz depuis St Symphorien sur Coise; suite au Grenelle de l'environnement, les consommations de fluide évoluent à la baisse ; il n'y a sur ce tracé pratiquement aucun autre client potentiel que la commune avec la salle des sports, les vestiaires du stade et la Neylière, le retour sur investissement sera donc très long pour GRDF. Le conseil municipal a demandé à la congrégation religieuse PFSM La Neylière de supporter une partie du coût de raccordement au réseau. La congrégation religieuse PFSM La Neylière s'est engagée dans un courrier du 14 octobre 2013 à financer 12 000 € sur la totalité du coût du raccordement. Une convention sera établie entre la congrégation religieuse PFSM et la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **• DELIBERATION : Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG pour le risque prévoyance et approbation du montant de la participation financière**

• La commune avait mandaté le Centre de Gestion par convention pour s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance. En effet, lors d'un arrêt maladie supérieur à 90 jours, les agents de la Fonction Publique Territoriale passent en demi-traitement s'ils n'ont pas souscrit d'assurance prévoyance. La commune a défini son taux de participation à ce risque (10€ par mois et par agent) et frais de gestion de 120 € au CDG. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : 2<sup>ème</sup> avenant au contrat pluriannuel 2011-2013**

Le Conseil Municipal a autorisé M le Maire à déposer auprès du Conseil Général du Rhône un 2<sup>ème</sup> avenant pour mettre à jour le taux d'aide 2013. Ce contrat porte sur la rénovation de la mairie (toiture, façade, isolation des menuiseries, volets), la rénovation de l'école publique (façade, étanchéité, verrière, chauffage) et sur la réfection et l'agencement de la salle Jean Letrève. Le montant évalué total de tous ces travaux s'élève à 855 000 € et les subventions du département pourraient atteindre 305 600 €. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : Décision modificative N°1 Budget communal**

Sur la proposition de la Commission Finances, le conseil municipal a voté une décision modificative n°1 du budget communal avec les montants suivants :

Section Fonctionnement : dépenses et recettes : 89 674 € dont 66 774€ pour le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

Section Investissement : dépenses et recettes : 66 774€. Un ajustement a été fait sur les recettes perçues depuis le budget primitif. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : Rétrocession voirie et réseaux lotissement « Les allées du Château »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans un courrier du 04/07/2013, Mme Aurélie DEBAT, Présidente et représentante de l'Association Syndicale Libre « Les Allées du Château » lieu dit Pluvy à Pomeys souhaite rétrocéder la voirie et les réseaux (eau pluviale et éclairage public) du lotissement « Les Allées du Château » afin de les intégrer au domaine communal.

Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge des co-lotis.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver cette intégration et de l'autoriser à signer l'acte et tous les documents à intervenir dans le cadre de cette intégration.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

• **CONSEIL D'ECOLE** : Monsieur le Maire rapporte le compte rendu du conseil d'école du 11 octobre. Il souhaiterait qu'une commission se mette en place pour travailler sur la réforme des rythmes scolaires qui devra être appliquée à la rentrée scolaire prochaine. Une réunion avec les principaux acteurs (Président APEP, parents délégués, commission école et conseil municipal) aura lieu le jeudi 14 novembre. Une proposition d'organisation scolaire doit être faite au directeur académique avant le 06 décembre prochain.

• **GENEAGIER** : Un courrier de demande de subvention a été reçu.

• **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE** : Elle aura lieu le dimanche 17 novembre à 11h00 devant le monument devant la Mairie.

• **CCAS** : Les colis de Noël aux anciens sont en cours de préparation et seront distribués le week-end des 21 et 22 décembre. 97 personnes (plus de 70 ans) sont concernées.

• **COMITE DES FETES** : Demande si la commune pourrait acheter des chariots pour transporter la vaisselle lors de manifestations à la salle ST Roch. Des devis vont être demandés.

Fin de la séance 22h50

**Prochaine réunion du conseil municipal le Jeudi 14 novembre à 20h00**